

Membres en exercice

15

Présents à la séance

10

Votants

14

Conseil Municipal
convoqué le **15/06/2017**

- 1 -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2017

Etaient présents : Mme ARNOULT Barbara, Mr BALVAY Pierre-Yves, Mr DEBIZE Laurent, Mme DEBOURG Laurence, Mr DEGLETAGNE Jean-Benoît, Mme JUGNET Michelle, Mr LACORNE Fabien, Mr LIGERON Patrick, Mr PERRON Ludovic et Mr TOUZOT René.

Excusés : Mr BACHELET Patrick, Mr BOUCHET Cédric, Mme CHARTOIS Evelyne, Mr CORNIER Gilbert, Mr SEGARD Nicolas.

Pouvoirs : Mr Bachelet Patrick a donné pouvoir à Mr Debize Laurent, Mr Bouchet Cédric a donné pouvoir à Mr Touzot René, Mr Cornier Gilbert a donné pouvoir à Mme Jugnet Michelle et Mme Chartois Evelyne a donné pouvoir à Mme Debourg Laurence.

Madame Jugnet demande au Conseil son accord pour le retrait du point n°3 : rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2016 inscrit à l'ordre du jour.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

I – APPROBATION PROCES VERBAL DU 19 MAI 2017

Le compte rendu est adopté et signé.

II – SYNDICAT DU HAMEAU DE L'EAU VIVE : MODIFICATION DES STATUTS

- Délibération N° 2017378 –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-17

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2017- 12 en date du 1^{er} juin 2017 approuvant la modification de ses statuts. Par cette délibération, la Commission Administrative du Syndicat Intercommunal de l'EAU VIVE a approuvé le principe de la modification des statuts, intégrant une extension de compétence à l'ensemble de la résidence (y compris les logements)

La modification des statuts suivante a ainsi été proposée :

« *Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'Accueil pour personnes âgées et familles comprenant un Centre d'animation sociale ET 74 logements.* »

En application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération a été notifiée aux 17 communes adhérentes, qui sont à leur tour appelées à délibérer sur ce principe, dans les trois mois et à la majorité qualifiée.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de modification des statuts du Syndicat susmentionné.

Considérant que le Centre d'accueil fonctionne depuis sa création sur le modèle d'un Foyer Logement, le Syndicat devra transformer l'établissement en Résidence Autonomie en prenant plus de compétences qu'initialement, dont la gestion en direct des 74 logements.

Cette modification statutaire, si elle est acceptée puis validée par les communes membres dans les conditions de majorité requises par les textes, entraînera des prises de décision sur les sujets suivants :

- Convention de mise à disposition des biens entre la commune de LA ROCHE-VINEUSE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de La Roche-Vineuse et le Syndicat. Le procès-verbal précisera la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.
- Prise en charge, par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL, de l'indemnité de résiliation anticipée du bail (bâtiments C et D) liant la commune de LA ROCHE-VINEUSE et l'OPAC de Saône-et-Loire pour un montant maximum de 635 000€ ;
- Transformation du logement-foyer en Résidence Autonomie ;
- Modification des conventionnements avec l'État ;

- Recours à l'emprunt (afin de payer l'indemnité due à l'OPAC et financer les travaux indispensables)
Ainsi, il est proposé à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension de compétences et en conséquence l'approbation des statuts ainsi définis :

« Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet **l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'accueil pour personnes âgées et familles comprenant un centre d'animation sociale ET 74 logements.** »

Au vu de l'exposé,

Et considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les statuts du Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive,

Le Conseil Municipal, délibère et accepte à l'unanimité la modification des statuts avec l'extension des compétences telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

III – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DES EFFECTIFS

- délibération n° 2017379 –

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Considérant que Mme Dufour Béatrice, Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, sur un emploi à temps complet est promue au grade de rédacteur stagiaire au 23 Mai 2017,

Considérant que Mme Marmonier Diana, Adjoint Technique territorial, contractuelle sur un emploi à temps non complet soit 15/35^{ème} sera nommée Adjoint Technique territorial stagiaire, sur un emploi à temps non complet soit 15/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide la modification du tableau des emplois comme suit :

* au 23 mai 2017 :

- suppression d'un emploi Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, sur un emploi à temps complet,
- création d'un emploi de rédacteur stagiaire, sur un emploi à temps complet.

* au 1^{ER} Septembre 2017

- suppression d'un emploi d'Adjoint Technique territorial contractuel, sur un emploi à temps non complet.
- création d'un emploi d'Adjoint Technique territorial, stagiaire, sur un emploi à temps non complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au Budget Primitif 2017.

IV – CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET VENTILATION – délibération N° 2017380

Madame Jugnet présente au Conseil la proposition de contrat de maintenance pour l'entretien annuel des installations de chauffage, climatisation et système de ventilation double flux établi par la société SODEC à La Chapelle de Guinchay.

Le montant de l'abonnement annuel hors option s'élève à la somme de 1 835.00 euros HT soit 2 202.00 euros TTC.

Le montant de l'abonnement annuel avec option (analyse annuelle de l'eau) s'élève à la somme de 2 279.00 euros HT soit 2 734.80 euros TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le montant de l'abonnement annuel hors option s'élevant à 1 835.00 euros HT soit 2 202.00 euros TTC

- autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

V – INFORMATIONS

5.1. – Commémoration du 14 juillet : cérémonie à 10 h 45 au Monument aux Morts.

5.2. – Réunion prévues

- Rencontre avec Mr BIARD, STA du Mâconnais et Mr Juvanon, Maire de Berzé la Ville : lundi 26 juin 2017 à 7 h 30 à La Croix Blanche

- SIVOS Milly Sologny : lundi 26 juin 2017 à 18 h 30 à Milly Lamartine

- Remise des dictionnaires aux CM2 : Lundi 26 juin 2017 à 15 h 30 à Milly Lamartine

- ENEDIS : réunion de présentation du chantier de travaux sur la ligne 20000 volts : mardi 27 juin 2017 à 10 h 30 à Sologny

- Association EVIDANCE : Gala de danse le 30 juin 2017 à Charnay les Mâcon

- Assemblée Générale de la CUMA de La Croix Blanche : mardi 4 juillet 2017 à 16 h 45. Pierre-Yves Balvay représentera la commune.

- CISPD : le 5 juillet 2017 à Igé

- Ecole de Musique du Val Lamartine : Conseil d'administration : mardi 6 juillet 2017 à 20 heures à La Roche Vineuse. Barbara Arnoult sera présente.

- Conférence SYDESL : lundi 10 juillet 2017 à 16 heures en Mairie de Sologny

5.3. – Kermesse de des écoles le 1^{er} juillet 2017 : Mme Jugnet informe le Conseil que Mme Saumaize Laurie, Présidente du Sou des Ecoles accompagnera Philippe pour aller chercher le four à pizza à Tramayes.

5.4. – Travaux divers dans les bâtiments

Mme Jugnet informe le Conseil que Mr Desplanches va réaliser des travaux dans les bâtiments :

- fermeture des arasements logement de la Poste et pose d'un raccord Velux à la salle communale.

Le montant du devis s'élève à la somme de 600.00 euros H.T

VI – QUESTIONS DIVERSES

6.1. – Conseil d'Ecole du 20 juin 2017 : Mme Jugnet fait le compte rendu.

Le bilan de l'année scolaire 2016/2017 est fait. Pour la rentrée 2017 : la semaine de 4 jours et demi sera maintenue ainsi que les activités périscolaires. Les horaires des classes restent inchangés.

L'effectif sera de 99 enfants. La répartition des effectifs n'est à ce jour pas encore validée.

Demande de la conseillère pédagogique en EPS et des enseignantes d'amener également la classe de CM à la piscine de Mâcon. Le SIVOS étudiera la question.

6.7. – Radar pédagogique : Mr Touzot informe le Conseil qu'un radar pédagogique sera prêté par MBA à partir du 3 septembre et pendant 3 semaines. Le Conseil va réfléchir où l'installer.

6.8. – Balisages de randonnées : Mr Ligeron informe le Conseil qu'il a récupéré sur la commune des balisages de randonnées. Il s'agit de fléchage en plastique de couleur orange et agrafé aux arbres.

Le Conseil regrette que malgré les consignes données par la Mairie lors de l'autorisation, les balisages ne soient pas récupérés par les associations organisatrices. Le Conseil souhaite également que les futurs balisages ne soient pas en plastique (matière non recyclable) et non agrafés ou fixés avec des pointes aux arbres. Ce rappel et cette précision seront mentionnés lors des prochaines demandes de passage de randonnées sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 40 minutes.